



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 13 mars 2023

DATE DE LA CONVOCATION

03 mars 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 8

Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE*Séance du 13 mars 2023*

L'an deux mil vingt trois

Et le 13 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Florence BARRAUD RODET (Thoury).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-Sur-Cosson), Claire CAILLON a donné pouvoir à Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Monsieur Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-013-2023**Objet : Vote des tarifs 2023 de l'Adduction d'Eau Potable - Service en Régie**

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à déterminer les tarifs de l'eau potable des communes en régie communautaire.



Les tarifs à appliquer pour les communes de Bauzy, Bracieux, Chambord, Crouy-sur-Cosson, Fontaines-en-Sologne, La Ferté-Saint-Cyr, Montlivault, Mont-près-Chambord, Neuvy, Saint-Laurent-Nouan, Thoury et Tour-en-Sologne seront les suivants :

COMMUNES	Partie fixe annuelle (en €)	Tranche unique (en €/m3)
Bauzy	75.00	1.15
Bracieux	75.00	1.15
Chambord	75.00	1.15
Crouy sur Cosson	75.00	1.15
Fontaines-en-Sologne	75.00	1.15
La Ferté Saint Cyr	75.00	1.15
Montlivault	75.00	1.15
Mont-près-Chambord	75.00	1.15
Neuvy	75.00	1.15
Saint-Laurent-Nouan	75.00	1.15
Thoury	75.00	1.15
Tour-en-Sologne	75.00	1.15

Les périodes de consommation et de relève des compteurs sont :

- Périodes de consommation du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre,
- Périodes de relève des compteurs, deux fois par an avec radio-relève : du 15 mars au 15 mai pour le 1er semestre et du 1er septembre au 15 octobre pour le 2ème semestre.

Les tarifs se verront appliquer la TVA en vigueur. Ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2023 tant pour l'abonnement que pour la consommation.

La facturation en 2023 s'établira de la manière suivante :

	Abonnement	Consommation
<u>Facture 1er semestre</u> calculée en juin	<u>1er semestre</u> soit, de janvier à juin inclus : tarifs 2022	Elle sera établie sur la base des tarifs 2022
<u>Facture 2ème semestre</u> calculée en décembre	<u>2ème semestre</u> soit, de juillet à décembre inclus : tarifs 2023	Elle sera établie sur la base des tarifs 2023

Les adhérents à la mensualisation reçoivent une seule facture dans l'année, en décembre
Ce projet a été présenté en commission ressources réunie le 27 février 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces tarifs conformément aux dispositions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance


Madame Danièle DEBOUT

Le Président


Gilles CLEMENT

